



JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME
CODEX COMMITTEE ON SPICES AND CULINARY HERBS

Seventh Session

Kochi, Kerala India

29 January – 2 February 2024

UPDATE TO THE TEMPLATE FOR SCH STANDARDS (CX/SCH 24/7/8)

(Comments of Indonesia, Kenya, Senegal, Uganda, and the United Kingdom)

Kenya

Comment on Section 2: Kenya proposes the inclusion of another section to take care of SCH with varietal types e.g. in thyme. Which should also be made optional.

Comment on Section 3.2 on Quality Criteria: Kenya proposes the replacement of “Criteria” with “Factors”.

Justification: For consistency with the most recently revised SCH standards like CXS 345-2021. And CXS 342-2021.

Comment on Annex I – Table 1: Chemical characteristics for {SCH group name}

Kenya proposes the following editor

The columns should be arranged, grouping similar types next to each other for ease of use.: Rearranging the properties of the head of table (1) Chemical characteristics to be as follows:

- Moisture content % w/w(max)
- Total ash % w/w(max) on dry basis
- Water insoluble ash (% w/w) max on dry basis
- Acid insoluble ash % w/w (max) on dry basis
- Volatile oils ml/100 g (min) on dry basis
- Markers volatile oil % (min) on dry basis
- Non-volatile ether extract % w/w on dry basis.
- Other factors

Justification: The columns should be arranged, grouping similar types next to each other for ease of use.

Indonesia

Indonesia agrees with the proposed template for SCH standards. Furthermore, regarding the quality parameter for spices and herbs, Indonesia suggests CCSCCH to initiate discussion on specific parameter on volatile oil. For example, the level of marker compound (eg. percentage of eugenol for clove as well as citronella in lemongrass), considering that volatile oil is a general parameter for most of spices and herbs.

Senegal

Contexte :

Le Comité du Codex pour les épices et les herbes culinaires (CCSCH), à sa sixième session (2022) a examiné le modèle révisé en prenant note de l'explication du président du CCSCCH selon laquelle le modèle servait de base à l'élaboration de normes pour les épices et les herbes culinaires ayant une présentation uniforme et que la principale raison de la mise à jour régulière du modèle était de s'assurer qu'il continuait à répondre aux besoins techniques du CCSCCH.

Le CCSCH, à sa sixième session, est convenu de poursuivre l'examen attentif de la mise à jour du modèle relatif aux normes pour les épices et les herbes culinaires et a indiqué que les observations devraient être soumises pour examen lors de la septième session du CCSCH.

1. Champ d'application

- La présente norme s'applique à toutes les épices et herbes culinaires ~~tous les produits végétaux couramment~~ vendues dans le commerce tels que définis à la section 2.1 ci-dessous, destinées à proposées pour la consommation humaine directe, la transformation commerciale des aliments et pour le reconditionnement si nécessaire. Les espèces exactes achetées/vendues peuvent être définies par des spécifications contractuelles. Cette norme ne s'applique pas à ces produits lorsqu'ils sont destinés à la transformation industrielle.

Justification : Ce changement proposé permettra d'être en cohérence avec le titre de la norme et le domaine du CCSCH.

- [Les espèces exactes] achetées/vendues peuvent être définies par des spécifications contractuelles.

Position : Le Sénégal demande une clarification de l'utilisation des termes mis entre crochets [Les espèces exactes].

Justification : Les termes évoqués ne permettent pas une bonne compréhension du texte.

2.1.1 {Nom du groupe des épices et herbes culinaires} appartenant aux épices et herbes culinaires séchées et déshydratées énumérées dans le tableau 1

Position : Le Sénégal demande de supprimer l'inclusion des « Noms commerciaux » dans le tableau.

Justification : Sa présence peut induire une confusion auprès des consommateurs car il existe une multitude de dénominations dans les pays et dans les régions.

3.2.4 Caractéristiques chimiques et physiques

Position : Le Sénégal suggère de mettre directement le contenu des tableaux 1 et 2 de l'Annexe I dans le corps du texte.

Justification : Les caractéristiques de qualité définies d'un produit donné font partie intégrante d'une norme de produit.

Annexe I - Tableau [2] : Caractéristiques physiques pour {nom du groupe des épices et herbes culinaires}

- Le Sénégal suggère de mettre la note de bas de page suivante pour le tableau 2 : « **D'autres paramètres peuvent être ajoutés ou certains exclus en fonction des pratiques commerciales du produit.** »

Justification : Les paramètres peuvent différer suivant le type de produit et le traitement appliqué.

- Concernant les paramètres suivants « Excréments de mammifères et/autres excréments mg/kg (max) » ; « Insectes entiers morts » ; « Fragments d'insectes nombre » ; « Insectes vivants » ; « Excréments de mammifères ou autres excréments » ; « autres excréments » ; « Saletés causées par les rongeurs » :

Ces paramètres ne devraient être acceptables que pour les matières premières non transformées et devant subir un traitement adéquat. Le produit fini doit en être exempt.

Uganda

Uganda commends the work done by the proposers of the template for SCH standard.

Uganda recommends the addition of the following parameters to the clause on labelling.

- a) Net weight of content.
- b) Country of harvest and made mandatory.

Uganda recommends that the template to be adopted by the committee.

the United Kingdom

UK comments for CL 2023/81/OCS – SCH

The UK continues to support the progression of the grouped standard layout approach which will help facilitate more efficient standard development. The number of parameters for each standard (and for each style of SCH) should be minimised to avoid inhibiting the progress of the SCH standards on our future programme of work

and ensure codex standards do not add unnecessary burdens on producers and facilitate trade. Notwithstanding, we understand the need to allow flexibility where additional criteria may be needed to reflect certain commodities unique qualities or trade practices.